



Assemblée générale

1987

UN/DA COLLECTION

Distr.
LIMITÉE

A/42/L.3
12 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 3 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique : amendement au projet de résolution, recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs (42/630, par. 21)

A la fin du projet de résolution, après "La Commission de vérification des pouvoirs", ajouter le membre de phrase ci-après :

"à l'exception des pouvoirs soumis par Israël."
